



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par La Commune de la Souterraine - rue de l'Hermitage - 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'interdire la circulation et le stationnement, Boulevard Mestadier, à l'occasion du marché hebdomadaire qui se déroulera le samedi 02 août 2025 de 6 h 30 à 13 h 00.

CONSIDERANT que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement du défilé et assurer la sécurité des usagers.

ARRETE

- Article 1 :** Le marché décrit dans la demande susvisée est autorisé sous réserve du respect des conditions suivantes :
- Article 2 :** Pendant le marché hebdomadaire du samedi 02 août 2025, le stationnement et la circulation seront interdits selon le plan ci-joint.
- Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.
- Article 5 :** Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires ainsi que les barrières et clôture de la zone seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 6 :** Madame La Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, dix juillet deux mille vingt-cinq.

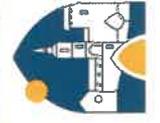
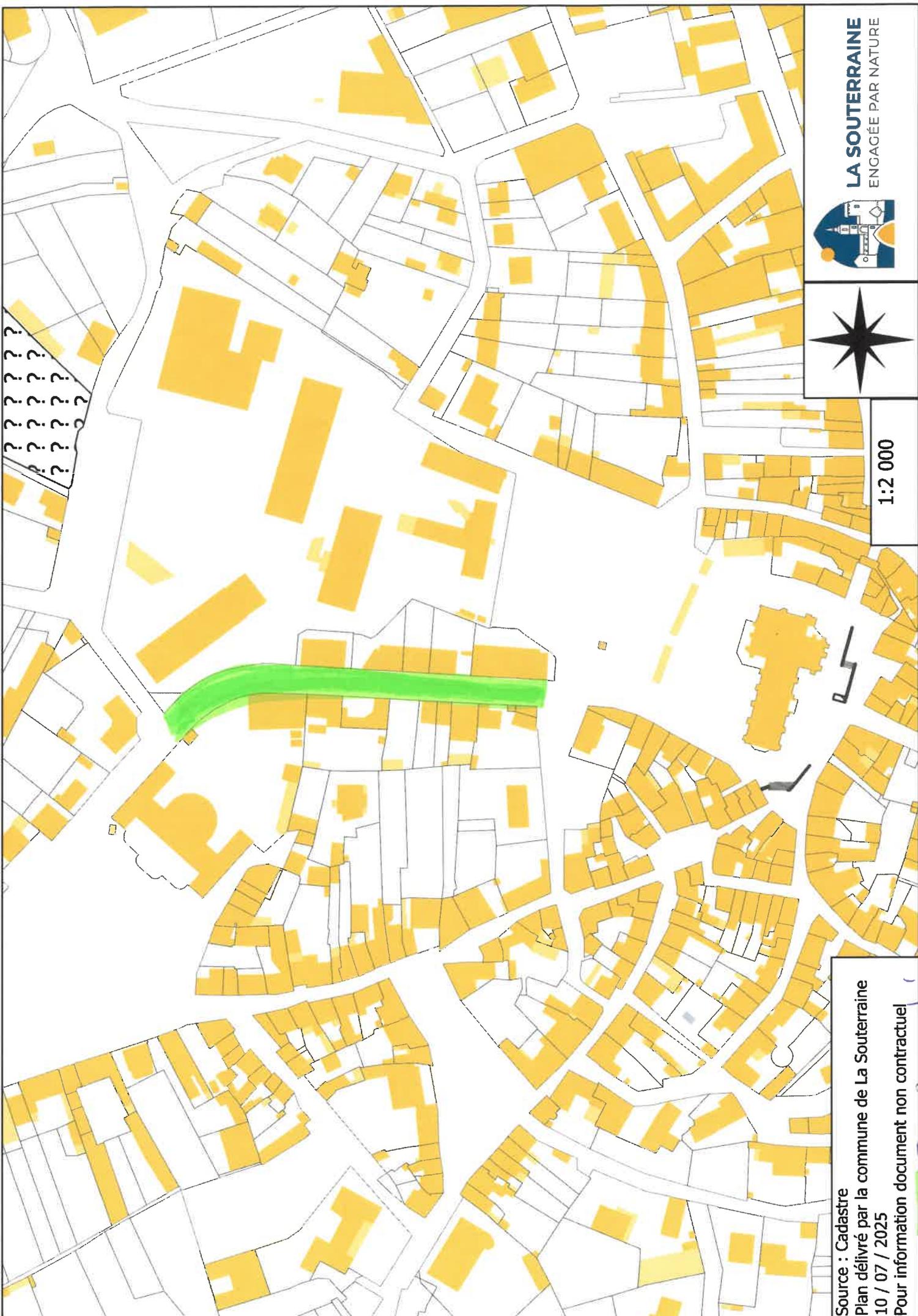
Destinataires :

- *Monsieur Le Maire de La Souterraine,*
- *Madame la Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,*



Le Maire,

Etienne LEJEUNE



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE



1:2 000

Source : Cadastre
Plan délivré par la commune de La Souterraine
10 / 07 / 2025
Pour information document non contractuel

Empise au rade